

24 heures de course au Stadium

L'association Albi 24 Heures, en accord avec la Fédération française d'athlétisme, organise les Championnats de France de course à pied les 23 et 24 octobre au Stadium.



Cette compétition comptera pour les qualifications des Championnats d'Europe 2022. À cette occasion, toute l'équipe de France participera à cette compétition, promettant de très belles performances.

À noter que la course comprendra également l'épreuve des 100 km.

Découvrez [le circuit](#) .

Les inscriptions sont désormais clôturées, veuillez contacter les organisateurs.

Épreuves :

24Heures et 100km départ à 10h

Conditions d'inscription :

Course à pied d'une durée de 24 heures, en individuel, ouverte aux athlètes, hommes et femmes, licencié(e)s ou non licencié(e)s FFA, dans les catégories Espoir, Sénior et Master (année 1999 et avant) en possession :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un certificat médical autorisant la pratique de l'Athlétisme ou course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Retrait des dossards : Vendredi 22 Octobre de 14h à 19h et Samedi 23 Octobre de 7h à 9h

100km - 1ère édition - LABEL FFA Samedi 23 octobre 2021

Départ à 10h en même temps que l'épreuve des 24Heures

Temps limite autorisé : 15 heures : au delà de ce temps l'athlète sera arrêté

Conditions d'inscription :

Course à pied de 100Km en individuel, ouverte aux athlètes, hommes et femmes, licencié(e)s ou non licencié(e)s FFA, dans les catégories Espoir, Sénior et Master (année 1998 et avant) en possession :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un certificat médical autorisant la pratique de l'Athlétisme ou course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Retrait des dossards : Vendredi 22 Octobre de 14h à 19h et Samedi 23 Octobre de 7h à 9h

Plus d'infos : albi24h.fr

Publié le 14.10.2021